

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondissement d'Arles
0413319560

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

OBJET : RD 99 - Saint-Rémy-de-Provence - Plantation d'une haie de Photinias pour occulter la ZA de la Massane - Convention d'entretien et d'exploitation partiels du domaine public routier.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La Commune de Saint-Rémy-de-Provence a aménagé les espaces verts le long de la RD99 dans le but d'améliorer l'aspect visuel de celle-ci en occultant un terrain d'activités dans la zone de la Massane, par le biais de la plantation d'une haie d'arbustes (160 Photinias) sur 115 mètres de long, du PR21+0305D au PR21+0420D (Nord de la RD99).

Ces plantations étant implantées sur le réseau routier départemental, une convention spécifique doit être établie afin de préciser les modalités respectives d'intervention et les domaines de responsabilité du Département et de la commune de Saint-Rémy-de-Provence.

Cette convention prévoit de confier l'entretien des plantations à la commune.

Ce rapport ne présente pas d'incidence budgétaire.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL